



Conseil de sécurité

Consolidation de la paix en Afrique
Peacebuilding in Africa

New York, le 28 juillet 2016

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,
Excellences,

Je remercie la Présidence japonaise du Conseil d'avoir organisé cette discussion.

Je me concentrerai sur trois aspects qui me paraissent cruciaux pour la consolidation de la paix :

- 1) l'appropriation nationale;
- 2) la cohérence entre les acteurs internationaux, régionaux et nationaux;
- 3) le rôle de l'architecture onusienne de la consolidation de la paix.

Dans son engagement pour la consolidation de la paix en Afrique, la Suisse attache une grande importance au principe de l'appropriation nationale inclusive en coopérant étroitement avec les autorités et communautés nationales et locales. Cependant, quand bien même un pays affecté par un conflit aurait besoin de l'aide internationale, la consolidation de la paix ne peut réussir si elle est conçue ou perçue comme une intervention étrangère. Une société ne peut pas atteindre une paix durable et mettre en place un dialogue inclusif sans une volonté correspondante du gouvernement et des acteurs nationaux clés. Dans un environnement post-conflit, réduire le risque que les institutions étatiques s'affaiblissent et deviennent moins inclusives et représentatives constitue un défi central pour la consolidation de la paix.

La volonté des décideurs politiques ainsi que l'existence des institutions responsables et inclusives ont souvent contribué à la réussite de la consolidation de la paix.

Dans ce contexte, j'aimerais souligner qu'il existe de nombreux exemples de consolidation de la paix réussie en Afrique : Apprenons de ces réussites et appuyons-nous sur celles-ci.

Monsieur le Président,

Cela m'amène à mon deuxième point : Une des raisons menant à l'échec des efforts de la consolidation de la paix est le manque de coordination entre les acteurs internationaux, régionaux et nationaux. Trop souvent les différents efforts de paix se travestissent en des compétitions ou contradictions peu constructives.

La récente résolution sur l'examen de l'architecture de consolidation de la paix de l'ONU souligne la nécessité d'une plus grande cohérence entre l'ONU et les acteurs régionaux voir subrégionaux.

C'est surtout en Afrique que les Nations Unies peuvent s'appuyer sur des partenaires régionaux et subrégionaux disposant de réseaux étendus et de connaissances solides du continent, de ses défis et de ses opportunités. De tels partenariats doivent être portés par des synergies, tant dans leur substance que dans leurs structures institutionnelles.

En ce sens, il me plaît de faire référence à l'accord innovant entre l'Union Africaine et le Fonds pour la consolidation de la paix de l'ONU concernant le financement des observateurs de l'Union Africaine au Burundi.

Essayons de tirer profit de cette expérience – en terme de substance, mais aussi en terme de coopération administrative.

Monsieur le Président,

Troisièmement, je souhaite mentionner l'architecture de la consolidation de la paix : Les Etats membres des Nations Unies ont, à de nombreuses reprises, reconnu que le développement, la paix et la sécurité, ainsi que les droits de l'homme sont étroitement liés et se renforcent mutuellement. La volonté d'agir sur la base de ce constat sera déterminante quant au succès de la mise en œuvre de la nouvelle résolution sur la consolidation de la paix – en particulier au regard de la prévention.

Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations

633 Third Avenue, 29th floor, New York, NY 10017-6706
Tél. +1 212 286 1540, Fax +1 212 286 1555, www.dfae.admin.ch/missny

De nombreuses mesures seront nécessaires pour progresser dans cette direction, dont les deux suivantes:

Tout d'abord, il est nécessaire de renforcer les relations entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix ; bien sûr, dans le respect de leurs mandats respectifs.

La Commission de consolidation de la paix n'a pas encore atteint son plein potentiel s'agissant du soutien qu'elle peut apporter au Conseil de sécurité en matière de prévention inclusive, structurelle et à long terme.

Des échanges plus réguliers et substantiels entre le Conseil de sécurité et la Commission pour la Consolidation de la Paix sont nécessaires : Cela permettra au Conseil d'intégrer ses mesures dans des perspectives de paix plus globales et de longue durée – allant dans le sens de la pérennisation de la paix.

D'autre part, nous encourageons tous les Etats membres à prêter encore plus d'attention à la corrélation entre les droits de l'homme et la paix. C'est dans cette perspective que la Suisse a lancé – conjointement avec 63 autres Etats membres – à l'occasion du 10^e anniversaire du Conseil des droits de l'homme le 13 juin dernier, un appel pour mettre les droits de l'homme au cœur de la prévention des conflits.

Cet appel public souligne que les droits de l'homme doivent jouer un rôle crucial « dans toutes les étapes du continuum de prévention » et qu'il faut donc intensifier la coopération entre le Conseil des droits de l'homme et le Conseil de sécurité.

Je vous remercie.

Mr. President,
Excellencies,

I'd like to thank the Japanese Presidency of the Council for having convened this discussion.

In my intervention, I will focus on three aspects which I find crucial for peacebuilding:

- (1) national ownership;
- (2) coherence between international, regional and national actors;
- (3) the role of the Peacebuilding Architecture of the UN.

In its peacebuilding engagement in Africa, Switzerland attaches great importance to the principle of inclusive national ownership by closely cooperating with national and local authorities and communities. However, as much as conflict-affected countries need international assistance, peacebuilding cannot succeed if it is designed or perceived as a mere external intervention. Without the commitment of a government and other national key actors, a society cannot build sustainable peace and cannot launch an inclusive dialogue. Mitigating the risk that in a post-conflict environment, state institutions weaken and become less inclusive and representative is a key challenge for peacebuilding.

The political will of decision-makers as well as accountable and inclusive institutions have often proven to be crucial for the success of peacebuilding. In that regard, I'd also like to underline that there are numerous success stories of peacebuilding in Africa. Let us learn from these examples and build on them.

Mr President

This brings me to my second point: Another reason for frequent failures of peacebuilding processes is a lack of coordination between international, regional and national actors. All too often, the different peacebuilding efforts turn into unconstructive competitions and contradict each other.

The necessity of more coherence between UN, regional and sub-regional actors is prominently highlighted in the recent peacebuilding resolution: Particularly in Africa, the United Nations can rely on regional and sub-regional partners with enormous networks and a

Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations

633 Third Avenue, 29th floor, New York, NY 10017-6706
Tél. +1 212 286 1540, Fax +1 212 286 1555, www.dfae.admin.ch/missny

sound knowledge of the continent, its challenges and opportunities. These partnerships must be driven by synergies both in terms of substance as well as in the terms of institutional structures.

I'm therefore pleased to mention that the Peacebuilding Fund has recently signed an innovative agreement with the AU covering the financing of African Union observers in Burundi. Let us try to learn from this experience – in terms of substance, but also in terms of administrative cooperation.

Mr President

Thirdly, I'd like to mention the role of the Peacebuilding Architecture: On numerous occasions, UN Member States have recognized that development, peace and security, and human rights are interlinked and mutually reinforcing. The willingness to act upon this acknowledgment will be determining for the success in implementing the new peacebuilding resolution – in particular with regard to prevention.

A multitude of measures will be necessary to make progress in this regard. On the one hand, the link between the Security Council and the Peacebuilding Commission has to be strengthened in full respect of the respective mandates. We believe that the Peacebuilding Commission has not yet reached its full potential when it comes to supporting the Security Council in long-term, structural and inclusive conflict prevention. We need more regular and substantial exchanges between the Security Council and the Peacebuilding Commission which might allow the Council to embed his measures into more comprehensive long-term peace perspectives – in the sense of sustaining peace.

On the other hand, we encourage all Member States to pay greater attention to the link between human rights and peace. In this perspective, at the 10th anniversary of the Human Rights Council on 13 June 2016, Switzerland together with 63 other UN Member States launched a public appeal to put human rights at the heart of conflict prevention. This public appeal underlines that human rights should play a more prominent role “at every stage of the prevention continuum” and that the cooperation between the Security Council and the Human Rights Council should therefore be intensified.

Thank you very much.

Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations

633 Third Avenue, 29th floor, New York, NY 10017-6706
Tél. +1 212 286 1540, Fax +1 212 286 1555, www.dfae.admin.ch/missny